COMMUNE DE DOHEM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 26 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six du mois d'avril à dix-neuf heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Dohem, sous la présidence de M David DAMBRUNE, Maire de Dohem, dûment convoqués le 12 avril 2024.

Etaient présents : David DAMBRUNE, Luc AZELART, Dorothée ANNEBICQUE, Adrien DILLY, Frédéric LELEU Eugéna RITAINE, Roselyne GUILBERT, Joseph CARLIER, Michelle LEFEBVRE, Doriane DELHEZ, , Isabelle BAHEU ;

Absents excusés : , Etienne DILLY, Nelly MINET, Auxence GARACHE procuration donnée à Frederic LELEU, Anthony GOMEL procuration donnée à Joseph CARLIER

Secrétaire de séance : Roselyne GUILBERT

Assistait également : Angélique BROUSSART

Délibération n° 21 /2024 : contrôle des Points d'Eau Incendie

Monsieur le Maire expose au conseil que La commune a obligation de contrôler les bouches à incendie. Il convient de contrôler régulièrement le débit et la pression des bouches à incendie
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres :

Signer avec le syndicat intercommunal de la région de QUESQUES, la convention d'entente pour le contrôle des Points d'Eau Incendie.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits
Copie transmise à Monsieur le Sous-préfet pour avis.
Pour extrait conforme

Rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Saint Omer le 29/04/2024
et publication le 30/04/2024

Dohem, le 26/04/2024

Le Maire,

David DAMBRUNE

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
- 2 MAI 2024

Le Maire, D.DAMBRUNE

MAIRIE DE DOHEM 62380